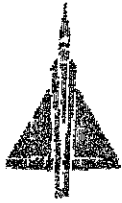


N. Rasat

AVIONS MARCEL DASSAULT - BREGUET AVIATION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 609 212 500 FRANCS



93420 VAUCRESSON, le 9 mars 1978
27, rue du Professeur Faucher
Tél. : (1) 970.75.21

LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

P.D.G. - BCV/RB
Notre Réf : 987.902

Monsieur ERVITI
Délégué Syndical C.F.D.T.
Usine de BIARRITZ

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 27 février qui soulève une question de principe et précise une revendication.

Vous écrivez : " le retour aux augmentations entièrement hiérarchisées remet en cause l'avantage acquis en 1977 : augmentation Plancher pour chaque 1% ".

Je tiens à vous rappeler qu'il a été précisé dès le départ que pour l'année 1977 exceptionnellement, j'acceptais de procéder à une revalorisation des salaires les moins élevés par la méthode que vous citez : le seul avantage acquis l'était donc pour 1977, ce qui veut bien dire qu'il n'était pas question qu'il soit acquis définitivement.

En effet, cette méthode provoque une hausse différentielle extrêmement rapide des petits et moyens salaires et, si elle était maintenue plus d'une année, attaquerait gravement la hiérarchie péniblement remise au point lors des négociations sur les coefficients. Par exemple, dans la seule année 1977, la revalorisation a été :

- pour un salaire de 3.000 frs Décembre 76 : 7% de pouvoir d'achat
- pour un salaire de 4.000 frs Décembre 76 : 4,3% de pouvoir d'achat.

Bien entendu, ces 7 et 4,3% par mois sont EN PLUS des augmentations générales AMD-BA se montant, avec primes, à plus de 10%, soit un total de 5,3 à 8% par rapport à l'INSEE en une seule année.

Cet exemple numérique démontre clairement que cette méthode, d'ailleurs très en avance sur les projets actuels, ne peut être employée sans discernement.

./.



Vous dénoncez : "avec vigueur l'injustice des augmentations entièrement hiérarchisées créent une disparité dans la garantie du pouvoir d'achat des différentes catégories du personnel".

Je ne vous suis pas sur ce point, et d'ailleurs la majorité du personnel non plus, car la moyenne des rémunérations Société étant relativement élevée (+ de 70.000 frs par an), il faudrait pour raisonner objectivement tenir compte de la grande progressivité de l'impôt.

Il n'y a donc pas à mon avis d'injustice, mais un juste équilibre des rémunérations par rapport à l'importance des services rendus.

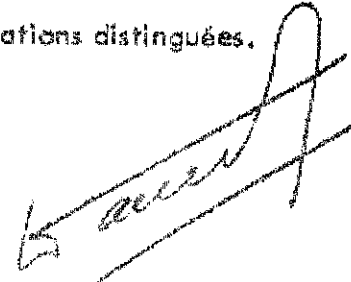
J'ai pris note de vos deux revendications :

- prime uniforme de 300 frs
- Plancher 13ème mois : 5000 frs.

Quant au chiffre des dividendes distribués aux Actionnaires (9 milliards), il ne faut pas les séparer de leur contexte 1976, c'est-à-dire une distribution de :

- 4,5 milliards aux Comités d'Etablissement
- 10,5 milliards au personnel sous forme de Participation.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.


B. C. VALLIERES.